

Club :	527400	F.C. VILLARGONDRAN				
Dossier :	22541346	du 21/01/2025	D4/ Unique	Poule B	28655694	07/12/2024
Personne :	CR - REGLEMENTS					
Décision :	86	Amende ouvert dos J ou D suspend particip rencon	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			20/01/2025	20/01/2025		175,00€
Total Général :						175,00€

N3 / .	Poule I	41
---------------	----------------	-----------

Samedi 25/01/2025 18H

28280401	5404.2	Chambery Savoie Foot 1 - F.C. Chamalieres 1	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
----------	--------	---	--

U18 Regional 1 / Unique	Poule B	504
--------------------------------	----------------	------------

Dimanche 26/01/2025 13H

28545278	26535.1	Se.Olympique 21 - Chambery Savoie Foot 21	Stade Roger Rocher N° 1
Arbitre assistant 1		MAKBOUL Ilyes	2546037606 50 km
Arbitre assistant 2		KHELLI Mohamed	2545616902 3 km
			Rue Du 14 Juillet Cite Meons 42000 ST ETIENNE

U18 Feminin Regional 1 / Unique	Poule Unique	510
--	---------------------	------------

Dimanche 26/01/2025 13H

28410134	24142.2	Andrezieux-Boutheon 1 - Chambery Savoie Foot 1	Complexe Sportif Gouyonnière 3
Arbitre centre		ASMA Kais	2548110719 16 km
			Rue Dorine Bourneton 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Futsal Regional 2 / Unique	Unique	505
-----------------------------------	---------------	------------

Samedi 25/01/2025 20H

28600318	28747.2	A. Futsal Rochette O 1 - Futsal Forez 2	Gymnase Du Centenaire Avenue Du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE
----------	---------	---	---

Chpt District Futsal Seniors / Unique	Unique	10
--	---------------	-----------

Dimanche 26/01/2025 20H

29802061	57355.2	Thonon As 1 - Futsalbourget United 1
----------	---------	--------------------------------------

Coupe Futsal/Seniors District / Unique	Poule A	13
---	----------------	-----------

Samedi 25/01/2025 17H

53041074	57516.1	(CHPT FUT) Association - Cbf74 1 (CHPT FUT) Futsal K 1	Gymnase de Bourgneuf
Arbitre centre			



Aux président(e)s de club

Chambéry,

Objet : Rencontres clubs

le 20 janvier 2025

Madame, Monsieur, cher(e) président(e),

Lors de notre dernière A.G., je vous ai parlé de notre volonté de venir à votre rencontre au cours de cette saison. J'ai le plaisir de vous convier à une réunion d'échanges qui se déroulera

le mercredi 12 février
A 18 h 45
A la salle des associations (à côté mairie)
Saint Etienne de Cuines

Cette réunion sera suivie d'un moment de convivialité. Le district prendra en charge vos frais de déplacement. Nous ne souhaitons pas vous imposer une obligation de présence. Cependant, pour aller plus en avant dans nos échanges et pour une bonne prise en compte des différentes problématiques que vous pouvez rencontrer, il nous semble que la présence de tous les clubs est vivement souhaitée ! Vous pourrez vous faire accompagner d'une ou deux personnes de votre club.

Comme d'habitude, les échanges seront libres et vous pourrez aborder tous les thèmes que vous souhaiterez évoquer avec nous. De notre côté, nous avons listé une série de sujets que nous aborderons :

Evolution des tarifs d'arbitrage

Organisation sportive : calendrier séniors et jeunes, articulation D4/D5, sécurité des finales de coupes, obligations de jeunes en D1 séniors, futsal

Réseaux sociaux

Formation des dirigeants : animation d'une association, recherche de financements (dossiers de subventions), comptabilité, président employeur

Pour une bonne organisation, je vous remercie de bien vouloir nous informer de votre présence (nombre de personnes) par retour de mail au district.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président,
Didier ANSELME



Campagne FDVA 2025

La campagne 2025 du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est ouverte.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Il se décline plusieurs modalités de financement distinctes

Les notes d'orientations nationale et régionales suivantes portent sur le soutien aux associations souhaitant former leurs bénévoles.

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Formation
2025

En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier :

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-engagement-et-sports/Engagement-des-jeunes-et-vie-associative/Vie-associative/Soutien-aux-projets-associatifs/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-appel-a-projets-2025>

Il est possible de déposer, uniquement via le téléservice "LeCompteAsso", une demande concernant :

- les projets relatifs à la formation des bénévoles ;
- les projets relatifs au fonctionnement global de l'activité d'une association et pour la mise en oeuvre de nouveaux projets ou activités

jusqu'au mercredi 19 février 2025 inclus

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à notre service dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports | JEVA

Jeunesse, engagement, vie associative

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie

3ème étage

131, avenue de Lyon - CS 81816 - 73018 CHAMBÉRY cedex

04 80 42 67 12

<https://www1.ac-grenoble.fr/dsden-73-savoie>



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
de Football

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET DROIT A L'IMAGE DES SPORTIFS

I) Le principe :

Article 9 du Code Civil : « chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Le droit à l'image est protégé par cet article. Il s'agit plus précisément du **droit de toute personne à s'opposer à l'exploitation et à la diffusion, sans son autorisation, de son image et de son nom**. En principe, aucune image ne peut être diffusée sans le consentement exprès de l'intéressé ou de son représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur.

II) L'exception :

Article L 333-1 du Code du Sport :

Ledit article dispose que « *Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L. 331-5, sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent* ».

Autrement dit, **la ligue et ses districts sont propriétaires des images de leurs compétitions qu'ils peuvent exploiter pour en faire la promotion et/ou s'en servir de support technique**. Ce monopole d'exploitation relève de la volonté de conférer à celui qui s'investit dans la création et l'organisation de la manifestation, la faculté d'en retirer les fruits.

Cela a été confirmé par la Cour de Cassation qui a précisé que « *l'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion* » (Arrêt Andros, 17 mars 2004).

C'est à ce titre que la LAuRAFoot et ses districts permettent aux clubs ayant des équipes engagées dans des compétitions régionales de filmer les matchs afin de pouvoir réaliser des analyses vidéo après la rencontre.

On entend par compétition régionale toute compétition officielle (championnat ou coupe) organisée uniquement par la LAuRAFoot et ses districts. Cela exclut donc les compétitions des autres instances (FFF, districts et ligues d'autres territoires que celui de la LAuRAFoot).

Il est rappelé ici que toute diffusion en live et/ou replay d'une rencontre officielle est interdite sans avoir reçu l'autorisation expresse de l'organisateur de la compétition (ligue ou district en fonction de la compétition concernée).

Pour toute autre prise d'image, il est nécessaire de se référer à l'article 9 du code civil cité ci-dessus. C'est-à-dire qu'en pratique et en dehors des matchs officiels visés plus haut, un club devra notamment veiller au respect de l'ensemble des règles suivantes :

- informer les sportifs (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) des prises d'images et des utilisations qui en seront faites ;

- selon le contexte, l'usage envisagé et les dispositions particulières en matière de droit du sport qui seraient applicables, recueillir l'autorisation préalable des sportifs ou de leurs représentants légaux (ex. : l'autorisation préalable du sportif amateur devra être obtenue pour que sa photographie figure sur le site web du club sportif) ;
- limiter l'usage des images à la finalité pour laquelle elles ont été prises (ex : la photographie de sportifs qui posent pour un calendrier de fin d'année ne peut être utilisée pour autre chose) ;
- adapter la durée de conservation de l'image des sportifs (ex. : les photographies des sportifs transmises au club au moment de leur adhésion annuelle pour constituer un trombinoscope doivent être détruites à l'issue de la saison sportive, sauf en cas de réinscription du sportif l'année suivante) ; permettre, dans le respect des dispositions de la réglementation sportive, l'exercice des droits des sportifs quant à leur image (information du sportif, opposition, effacement, etc.).

III) Les limites au droit de diffuser l'image des sportifs (même lorsque cette diffusion est autorisée) :

- L'image prise à l'occasion d'un événement ne peut pas servir à la promotion d'un autre événement.
- L'image ne doit **pas porter atteinte à la dignité** du licencié (exemple : diffusion de l'image d'un licencié gravement blessé).
- L'image **ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ou publicitaires.**

IV) Utilisation des images par les commissions disciplinaires des instances footballistiques :

L'utilisation des images est à la discrétion des commissions disciplinaires.

Dans la mesure où les déclarations d'un officiel ou de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits valent présomption d'exactitude des faits, celles-ci ne peuvent être remises en cause que si des éléments objectifs, précis et concordants, amènent avec une certaine évidence à s'en écarter.

Une vidéo peut tout à fait être envoyée aux commissions disciplinaires pour apporter cette preuve contraire dans le respect du droit de la défense. Toutefois, cette vidéo doit être exploitable et authentique. Dans le cas contraire, la commission pourra la refuser.

Conseils : verser la vidéo en amont de la prise de décision ou de l'audition pour qu'elle puisse être visionnée par l'ensemble des parties, dont l'arbitre.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : ligue@laurafoot.fff.fr.

N.B. : le contenu de cette note n'est présenté qu'à titre informatif au motif qu'il est difficile d'établir une règle générale permettant de répondre à toutes les situations. Le droit à l'image s'étudie au cas par cas.



Le protocole commotion cérébrale



UN CHOC → ARRÊT DE JEU !

CONDUITE À TENIR EN 5 ÉTAPES !

1 RECONNAÎTRE
Recherche des premiers signes en faveur d'une CC

2 ÉVALUER  **Attention ! On ne bouge jamais un joueur inconscient**
Échelle de Glasgow¹ / Examen cervical / Test de Maddocks² / Tests rapides

Y-a-t-il constat ou suspicion de CC ?

NON Retour au jeu

OUI Arrêt et sortie du jeu

Y-a-t-il des signes de gravité ?

NON Suivre étapes 3, 4 et 5

OUI URGENCE / HÔPITAL

3 PRÉCONISATIONS APRÈS ARRÊT

- Rester impérativement au repos
- Ne jamais rester seul
- Interdiction de conduire
- Surveiller les signes d'aggravation

4 CONSEILS ET SURVEILLANCE

5 RETOUR AU TERRAIN
Progressif en respectant étapes

"LE BÉNÉFICE DU DOUTE VA AU DOUTE"



"Tous les week-ends, il y a des commotions cérébrales sur les terrains de foot". Le médecin de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et de la sélection U16 féminine, **Laurent Duperron**, tire la sonnette d'alarme. Pour le docteur lyonnais, les instances doivent redoubler d'efforts dans la prévention des différents acteurs sur ce traumatisme. "Il faut mieux reconnaître cette pathologie et qu'au moindre doute, suite à un choc, les coachs acceptent de sortir leurs joueurs. D'autant plus si ce dernier a moins de 18 ans...". Et de rappeler le protocole simple à respecter: "Sortie du terrain, repos pendant 48 heures, puis consultation d'un médecin qui évaluera la capacité de reprise ou non du patient. Le bénéfice du doute va au doute et lorsqu'on laisse le joueur sur le terrain, on risque quelque chose de grave sur le court ou le long terme".

¹. Indicateur de l'état de conscience

². Évaluation immédiate sur le terrain pour une victime de commotion basée sur 5 questions



Formation de dirigeants et cadres associatifs 2025

L'une des missions essentielles du CDOS consiste à soutenir les comités départementaux et leurs associations sportives dans leur projet de structuration et de développement. Chaque année, un programme de formation vous est proposé. Les thèmes présentés veulent répondre aux besoins et aux attentes des acteurs de la vie sportive savoyarde, qu'ils soient bénévoles ou professionnels

Règles de fonctionnement

Les séances sont organisées prioritairement à la

Maison des Sports de la Savoie - 90, rue Henri Oreiller à Chambéry.

Afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de vous inscrire, au plus tard, une semaine avant la date prévue pour la session, à l'aide de la fiche à votre disposition sur le site : <https://sport-savoie.fr/>

Les séances de formation sont assurées par des formateurs à la compétence reconnue, tous issus du milieu associatif sportif.

La mise en œuvre des séances demande un fort investissement de la part de la Commission formation du CDOSS et elle exige également une préparation approfondie de la part des formateurs, nous vous demandons donc de tenir l'engagement moral à participer à la séance que vous prenez en vous inscrivant, par respect des efforts consentis.

Sommaire des thèmes proposés sur l'année :

- ~ **Sport/Santé** : Secourisme – Strappings – K Tapings
- ~ **Gestion associative** : Subventions / Appels à projets – Comptabilité - Projet associatif
- ~ **Outils de communication** : CANVA – PowerPoint
- ~ **Communication** : Partenariat – Mécénat – Événementiel
- ~ **Informatique** : Word - Excel (2 niveaux, initiation et perfectionnement)
- ~ **Santé / Bien-être** : Préparation mentale du sportif

Les dates du 1^{er} semestre 2025, à la Maison des Sports de Chambéry

~ Projet associatif - mardi 28 janvier - 18h30
~ Demandes de subventions et appels à projets - jeudi 6 février – 18h30
~ Comptabilité associative – mardis 11 et 18 février – 18h30 (2 séances indissociables)
~ PSC1 – samedi 15 mars ou samedi 5 avril – 9h (au choix)
~ Secourisme recyclage – samedi 12 avril – 9 h
~ Word initiation – samedi 22 mars – 9h
~ Diaporama Power-point – vendredi 28 mars – 14 h
~ CANVA – jeudi 3 avril – 18h30
~ Préparation mentale du sportif – jeudi 10 avril – 14h ou 18h30
~ Partenariat et mécénat – mardi 15 avril – 18h30
~ Excel initiation – samedi 24 mai – 9h

N.B. Les dates des séances prévues au second semestre vous seront annoncées au mois d'août. Vous pourrez, alors, vous inscrire pour cette 2^{de} période.

Sport/Santé

Secourisme - PSC1

Objectif	Formation aux 1 ^{ers} secours – Validation du diplôme	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Programme officiel ~ Apprentissage des gestes qui sauvent ~ Apports théoriques ~ Exercices pratiques ~ Utilisation d'un défibrillateur 	<ul style="list-style-type: none"> ~ Certification délivrée par le Ministère de l'Intérieur ~ Accessible à toute personne ~ Evaluation en cours de formation avec comme critères : participer activement à la session – assimiler les éléments théoriques et pratiques de la formation.
Intervenant	Comité UFOLEP Savoie – Agréé par le Ministère de l'Intérieur	
Horaire - Dates	9h -17h30 - Samedi 15 mars ou samedi 5 avril 2 sessions au choix Un programme sera proposé au 2^d semestre	
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - 55 €	

Secourisme - recyclage

Objectif	Mise à niveau dans la pratique, pour personne ayant auparavant suivi une formation en secourisme
Contenu	Révision des gestes de secours – Le maniement du défibrillateur
Intervenant	Comité UFOLEP Savoie - Agréé par le Ministère de l'Intérieur
Horaire - Date	9h – 12 h – Samedi 12 avril
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - 25 €

Strappings et K Tapings

Objectif	Optimiser les soins d'urgence sur un terrain
Contenu	<p><u>Les strappings</u> Traitement des traumatismes musculo-articulaires avec contention</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Les effets ~ Les précautions à prendre ~ Les limites de la thérapie ~ Les méthodes ~ Travaux pratiques sur des applications  <p><u>Les K tapings</u> Traitement des douleurs musculo-articulaires légères sans limitation des mouvements</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Les effets ~ Les précautions à prendre ~ Les limites de la thérapie ~ Les méthodes ~ Travaux pratiques sur des applications  <p>Il est possible de suivre un seul ou les deux modules. Le préciser à l'inscription A la suite de votre inscription, vous recevrez la liste du matériel dont vous devrez vous munir pour suivre la formation.</p>
Intervenant	Joseph Broyon Kinésithérapeute
Horaires - Date	1°) Strappings 8h30 10h30 - 2°) K.Tapings 10h30 12h30 - samedi date au 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -

Gestion associative

Demandes de subventions – Appels à projets

Objectif	Aide aux démarches administratives
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Les principes des financements publics ~ La rédaction des dossiers ~ Les règles de fonctionnement des aides publiques ~ Mise en pratique ~ Le compte asso : Explications – Le logiciel officiel – Exercices pratiques
Intervenant	Dominique Jean – Dirigeant associatif
Horaire - Date	18h30 – 20h30 - Jeudi 6 février
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

Gérer et animer une association – Le projet associatif

Objectif	Pour un développement harmonieux de l'association
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Faciliter la gestion et l'animation de son association par l'utilisation de bonnes pratiques et d'outils adaptés. ~ Le positionnement de l' élu associatif ~ Motiver et fidéliser les ressources humaines bénévoles et professionnelles ~ La gestion des conflits ~ L'analyse critique de nos propres fonctionnements permettra d'élaborer ou de retenir, ensemble, des solutions optimales.
Intervenant	Dominique Jean – Dirigeant associatif
Horaire - Date	18h30 – 20h30 – mardi 28 janvier
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

La comptabilité d'une association

Objectif	Apporter des compétences comptables aux dirigeants associatifs
Contenu	<p>Utiliser la comptabilité comme outil de pilotage de son projet associatif</p> <ul style="list-style-type: none"> · Comprendre les règles de la comptabilité · Rassurer les dirigeants associatifs · la boîte à outils COMPTA <p>~ Méthodes d'animation : apport théoriques, mise en pratique, utilisation et diffusion d'outils</p>
Intervenante	Comptable professionnelle en milieu associatif
Horaire - Date	18h30 – 21h – jeudi 11 février et mardi 18 février (2 séances indissociables)
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

N.B. La participation à la 2^oe séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC. Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut mettre à votre disposition un ordinateur PC, faire la demande à l'inscription.

Communication - les outils

Création de documents de communication

Objectif	S'initier à des outils de création d'affiches – logos – diaporama – images animées – bannières - ...
Contenu	<u>Canva</u> Outil de design graphique en ligne gratuit. Outil simple et permettant de créer des publications sur les réseaux sociaux, vos présentations, vos affiches, dossiers de partenariat, CV. CANVA est l'outil à tout faire ! <u>Pré-requis :</u> <ul style="list-style-type: none">~ Avoir créé un compte en ligne CANVA https://www.canva.com/~ Se munir d'un PC équipé d'une souris le jour de la formation
Intervenant	Nicolas Gendreau - dirigeant associatif
Horaire - Date	18h30 – 21h – jeudi 3 avril
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec CANVA (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.

La communication par vidéo projection – Le diaporama Power Point

Objectif	S'initier à un outil de communication
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Quelle utilisation ?~ Comment construire un diaporama~ Comment l'utiliser
Intervenant	Georges Lavy - dirigeant associatif
Horaire - Date	14h 16h30 vendredi 28 mars
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec Power-point (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.

Communication

Partenariat et Mécénat

Objectif	La recherche de partenaires financiers
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Définir les objectifs ~ Différence entre Partenariat et mécénat : Avantages et contraintes ~ Qui sont les partenaires potentiels ~ Outils et conseils ~ Idées de contreparties pour les partenaires ~ Les outils marketing à disposition
Intervenante	Isabelle Jalkh - Chargée de communication professionnelle
Horaire - Date	18h30 – 20h30 – mardi 15 avril
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

Communication et Événementiel

Objectif	Optimiser la communication et l'image de l'association
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Définir sa stratégie de communication ~ Choisir les bons outils et les utiliser à bon escient ~ Adapter son discours en fonction de l'interlocuteur ~ Faire connaître les atouts de sa structure et les valeurs développées ~ Comment diversifier ses ressources financières ~ Appréhender les obligations juridiques et fiscales des partenariats ~ Construire une offre de partenariat et définir sa stratégie ~ La conception d'un événement : les besoins – la faisabilité ~ La préparation logistique ~ Les ressources humaines à mobiliser ~ La communication autour de la structure organisatrice ~ La communication autour de l'événement ~ La communication post-événement ~ La mise en œuvre ~ Les évaluations / régulations en cours de réalisation ~ L'évaluation finale
Intervenante	Isabelle Jalkh - Chargée de communication professionnelle
Horaire - Date	18h30 – 20h30 – date du 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -

Informatique - EXCEL

Informatique – Tableur EXCEL - niveau 1 - premiers pas

Objectif	Pour une utilisation en bureautique associative
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Présentation de l'interface et des fonctionnalités d'Excel~ Saisir et mettre en forme des données~ Effectuer des calculs simples~ Créer un graphique~ + Réponse aux attentes exprimées lors de l'inscription*
Intervenant	Alain Barret - Informaticien
Horaire - Date	9h – 12h - Samedi 24 mai
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec EXCEL (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Informatique – Tableur EXCEL – niveau 2 - perfectionnement

Objectif	Pour se perfectionner en bureautique associative
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Maîtriser les principes de l'écriture et de la recopie de formules~ Insérer un objet (forme, texte, image,...)~ Appliquer une mise en forme conditionnelle~ Insérer des données dans un document Word~ Régler les paramètres d'impression~ + Réponses aux attentes exprimées lors de l'inscription*
Intervenant	Alain Barret – Informaticien
Horaire – Date	9h – 12h - date du 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec EXCEL (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Informatique - WORD

Informatique – Traitement de texte WORD - niveau 1 - premiers pas

Objectif	Pour une utilisation en bureautique associative - Sur PC – La pratique de base
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Présentation de l'interface et des fonctionnalités de Word~ Saisir et mettre en forme du texte~ Mettre en page un document
Intervenant	Alain Barret - Informaticien
Horaire - Date	9h – 12h - Samedi 22 mars
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec WORD (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Informatique – Traitement de texte WORD – niveau 2 - perfectionnement

Objectif	Pour se perfectionner en bureautique associative
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Insérer des objets (images - tableaux - ...)~ Insérer un texte et une image depuis internet~ Maîtriser les liens « hypertexte » et les signets~ Insérer un en-tête et un pied de page~ Créer une table des matières
Intervenant	Alain Barret – Informaticien
Horaire – Date	9h – 12h - samedi date du 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec WORD (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Santé – Bien-être

Préparation mentale du sportif

Objectif	Développement des compétences dans le domaine de l'accompagnement mental du sportif
Contenu	<u>Atelier</u> : Fixation d'objectifs ~ Différence entre un objectif et un but / Les différents types d'objectifs ~ Comment bien se fixer un objectif ~ Fixation d'objectif et gestion du stress ~ Objectif en sport individuel et objectif en sport collectif ~ Cas concrets
Intervenante	Emilie Lanaud – Préparateur mental
Horaire - Date	14h – 16h30 ou 18h30 - 21h - jeudi 10 avril 2 séances au choix
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

ORGANISATION DES WEBINAIRES POUR LES CLUBS AU 1ER TRIMESTRE 2025

Des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois sur les adresses officielles des clubs

- **Généralisation de la nouvelle interface "Foot Animation & Loisir" à destination des clubs** (DSI, DTN, LFA)

-Date : jeudi 23 janvier de 18h à 19h

-Lien d'inscription : <https://qlic.it/1546351>

- **Présentation de la campagne « Stop aux violences et aux discriminations »** (Direction Engagement et Marketing)

L'objectif est de présenter cette campagne qui lancée le 27 janvier. Un kit d'outils sera envoyé à l'ensemble des clubs affiliés à la FFF

-Date : jeudi 6 février de 18h à 19h

-Lien d'inscription : à venir

- **Emploi et insertion professionnelle (IEFF)**

Webinaire dédié à la présentation des dispositifs visant à favoriser l'emploi dans les clubs. Ce rendez-vous abordera notamment des thématiques essentielles telles que l'accompagnement RH et le financement des emplois au sein des structures sportives

-Date : jeudi 27 février de 18h à 19h

-Lien d'inscription : à venir

- **Présentation des formations en apprentissage (IEFF et DTN)**

Découvrez les formations d'éducateurs en apprentissage pour la saison 2025-2026

-Date : jeudi 6 mars de 18h à 19h

-Lien d'inscription : à venir

- **La campagne « ANS-PSF » 2025**

Présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2025 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans le projet sportif de la F.F.F.

-Date : lundi 10 mars de 18h à 19h

-Lien d'inscription : à venir